LIGUE de GUADELOUPE de FOOTBALL

REGLEMENT
REGIONAL 3 RESERVES

SAISON 2026/2027

Les dispositions du présent règlement de REGIONAL 3 MASCULINE RESERVES appelée ci-dessous « Championnat R3 Réserves » ont pour objet de compléter le règlement général des compétitions de la Ligue de Guadeloupe de Football.

ARTICLE 1 – NOMBRES DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT R3 RESERVES

Le championnat de REGIONAL 3 Réserves est composé d'une poule de 8 équipes.

La date limite d'engagement est établie au 24/07/2026.

Les équipes se rencontrent en match ALLER – RETOUR, selon les normes de l'IFAB.

Ce championnat est constitué d'équipes dites « réserves » ne prenant pas part au championnat R3 ACCESSION.

ARTICLE 2 FORMULE DU CHAMPIONNAT R3 RESERVES

Article 2.1 Classement

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- match gagné : 4 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- constat par l'arbitre pour une équipe réduite à moins de 8 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point.

Le match gagné par forfait ou pénalité, le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, c'est ce nombre qui serait retenu. L'équipe pénalisée perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

a) En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.

b) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble des matchs du championnat.

c) En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo sont départagées en tenant compte du nombre total de buts marqués (*meilleure attaque*) sur l'ensemble des matchs du championnat.

d) En cas d'égalité du nombre total de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre total de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du championnat.

e) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.

f) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo sont départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.

g) Si deux équipes ne sont pas départagées par les critères ci-dessus, un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre.

Le classement officiel de championnat est fonction aussi bien des résultats sur le terrain que du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE- ACCESSION / RELEGATION

a) **Titre**

Le Champion de REGIONAL 3 RESERVES est désigné à l'issue des matchs de poule.

b) **Accession / Relégation**

Le classement du Championnat R3 Réserves ne donne pas accès à une accession ou une relégation.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Comité de Direction peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le Comité de Direction en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.